

Nos évêques aux abonnés absents ?

Article rédigé par *François Billot de Lochner*, le 19 mai 2020

Victoire ! [Le Conseil d'Etat a tranché](#), en la belle journée du lundi 18 mai 2020, en faveur de la reprise des cultes sous huit jours. Mme Léglise la bien-nommée, représentante du Ministère de l'Intérieur et des Cultes, aura bien essayé de manœuvrer, la décision qui est tombée est absolument sans appel, avec des termes qui ne laissent la place à aucune espèce d'ambiguïté.

Nous remercions vigoureusement tous ceux qui ont eu le courage de déposer ces référés-libertés. Un certain nombre d'associations et d'instituts comme la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre, l'institut Civitas ou le Parti Chrétien Démocrate – la liste n'est pas exhaustive – sont montés à l'assaut. Des démarches avaient été effectuées auprès d'un certain nombre d'évêques pour obtenir leur engagement, mais comme on ne pouvait malheureusement que trop s'y attendre, **ils ont systématiquement décliné la proposition**. Ces institutions ont été les seules à se sentir concernées par la restriction dramatique de la liberté de culte, aux côtés de courageux particuliers, comme ces fidèles de la paroisse Saint-Bernard à Metz, qui ne pouvaient se satisfaire du mutisme poli de leur hiérarchie.

Sous huit jours... il est certain que c'est long, et que la décision ne prendra pas effet pour l'Ascension, mais tout juste pour la Pentecôte, ce qui était déjà en germe dans certaines déclarations d'Edouard Philippe. **On ne se cachera pas non plus les arrière-pensées des conseillers, à quelques jours de la fin du Ramadan : lâcher du lest sur les cathos, un moyen habile d'ouvrir les vannes (déjà bien ouvertes, d'ailleurs) vis-à-vis des musulmans.** Mais la portée symbolique de la décision du Conseil d'Etat n'en reste pas moins immense, et cela à plusieurs niveaux.

Tout d'abord, il s'agit d'un démenti cinglant opposé à la politique menée par le gouvernement, condamnée très explicitement : l'interdiction des rassemblements pour le culte en vigueur a été jugée « grave et illégale ». **Nous savions bien que notre gouvernement macronien piétinait quotidiennement avec allégresse les libertés fondamentales, mais cela fait du bien de l'entendre dire par le Conseil d'Etat !**

Ensuite, la victoire remportée par les dépositaires des référés met en lumière le rôle fondamental joué par les communautés traditionnelles aujourd'hui dans l'Eglise catholique de France. C'est une réalité indubitable : elles incarnent véritablement le souffle et la combativité, l'absence de cet « esprit d'accoutumance » qu'aime à dénoncer le pape François, mais qui est devenu une seconde nature chez nos évêques. Plusieurs évêques ont été sollicités pour déposer un référé... pas un ne s'y est risqué. Il faut croire qu'ils avaient d'autres priorités, mais on se demande bien lesquelles. Quel camouflet qu'à côté des instituts traditionnels, de simples paroissiens, d'humbles fidèles aient eu plus de cran qu'eux ! Nous avons déjà pu observer la pusillanimité de la part de la Conférence des Evêques de France devant la proposition de consécration de la France au Cœur Immaculé de Marie, alors que cette démarche n'avait pourtant posé aucun problème à leurs homologues italiens, portugais ou polonais...

Hier soir, les réseaux sociaux bruissaient de joie à l'annonce de la nouvelle. Et au milieu du concert de réjouissances, le tweet au ton tout soviétique du Père Thierry Magnin, porte-parole de la CEF : « La CEF prend acte de l'ordonnance rendue par le juge des référés du Conseil d'Etat qui ordonne au Gouvernement de lever l'interdiction de réunion dans les lieux de culte et d'édicter à sa place des mesures sanitaires en ce début de déconfinement. » Quel enthousiasme, quel ton vibrant d'action de grâce ! **A défaut d'avoir eu le courage de déposer ce recours, on aurait attendu de la part de la CEF au minimum un peu de joie à l'idée que les fidèles allaient pouvoir reprendre le chemin des sacrements...** c'était manifestement trop demander.

« **N'ayez pas peur !** » : il est ô combien symbolique que la nouvelle soit tombée le jour du centième anniversaire de la naissance de saint Jean-Paul II. Il ne reste plus à nos chers évêques qu'à relire le discours du Bourget...

François Billot de Lochner